

## Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est

### Service Prévention des risques

Véronique Lagarde  
Conseillère de Prévention  
Biopark – Bâtiment A  
8, rue de la Croix de Jarry  
75013 Paris  
+33(0)7.61.92.02.46  
+33(0)1.48.07.34.32  
[veronique.lagarde@inserm.fr](mailto:veronique.lagarde@inserm.fr)

### PROCES-VERBAL du CSHSCT

### De la DELEGATION REGIONALE PARIS-IDF CENTRE-EST

Réunion du 20 décembre 2022 à 14 heures

Réf. : SPR-2022-140

Le Comité Spécial d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail « CSHSCT » de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est s'est réuni en visio-conférence « Teams » le 20 décembre 2022, présidé par Camille Chaudonneret, Déléguée régionale de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

### Ordre du jour :

1. *Echange sur le compte rendu de visite de l'unité 933.*

### Participaient à la réunion :

- Déléguée régionale : Camille Chaudonneret, présidente du CSHSCT,
- Responsable des Ressources Humaines : Muriel Fort.

### Au titre des représentants du personnel :

#### Titulaires :

- Gilles Guyonnet, SNPTES (secrétaire CSHSCT)
- Adrien Lalot, SGEN-CFDT
- Izolina Lopes, SGEN-CFDT
- Bertrand Duveill e, SNCS-FSU

#### Suppl ants :

- Alain Giron, SNTRS-CGT
- Nathalie Nevo, SNPTES
- Camille Jajko, SGEN-CFDT

### Au titre de conseill re de pr vention :

- V ronique Lagarde

### Au titre de m decin de pr vention :

- Aur lie Rousselet

### Au titre d'invit e permanente :

- Sébastien Caillot, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail,

Absences excusées :

- Karine Lanini, Adjointe à la Déléguée.

**1) Echange sur le compte rendu de visite de l'unité 933 :**

*(Validation du compte rendu de visite de l'Unité 933 et dépôt dans les archives du comité)*

*Le compte rendu est proposé et rédigé par les représentants du personnel Mr Bertrand Duvillié et Mr Adrien Lalot.*

Pour rappel, la visite de l'unité 933 a eu lieu en comité extensif avec des représentants de l'université, de l'Inserm et des représentants de l'hôpital venus sans avoir été invités par la déléguée régionale.

Nous avons effectué cette visite dont le compte rendu n'a jamais été validé.

Un premier compte rendu a été validé lors de la séance du CSHSCT du 21 Mars 2022 en l'absence de représentants du SNTRS, qui ont donc fait connaître ultérieurement leurs remarques. Afin que le compte rendu final donne lieu à un consensus au sein du CSHSCT, la Présidente a donc accepté d'ouvrir une nouvelle discussion.

Mr Caillot Inspecteur Santé et Sécurité au Travail demande si des préconisations ont été faites suite à cette visite d'unité. Il rappelle que le but des visites d'unités est de faire des propositions d'améliorations et de les suivre.

Au-delà des constats il est attendu de mettre en place des actions d'améliorations et de les valider en fin d'instance.

La présidente rappelle que la visite avait pour objectif de diagnostiquer d'éventuels problèmes, mais n'a pas permis d'en détecter.

La seule préconisation qui a été faite est qu'à l'avenir les visites devraient se tenir en comité plus restreint. En effet, la visite de l'unité 933, au regard du nombre n'important de personnes, ne s'est pas déroulée dans des conditions propices au bien-être des personnels de l'unité.

L'inspecteur Santé et sécurité au travail rappelle que moins il y a de visiteurs, plus les agents seront rassurés.

Il est important de bien définir en amont les questions, le périmètre, l'objectif et la composition de la visite.

Mr Alain Giron ne définit pas la visite comme un interrogatoire. Chacun a pu s'exprimer. Des personnes étaient en colère, certaines ont pleuré.

La visite était légitime, puisqu'un certain nombre d'enquêtes plus ou moins anciennes ont eu lieu et qu'une PUPH est partie dans une situation où elle était mise en cause pour vol de données scientifiques.

La commission de prévention des litiges SU APHP INSERM qui a statué dans son rapport remis le 17/01/2022 ne pas avoir identifié de manquements à l'intégrité scientifique.

Les problèmes sont ciblés sur une ou deux personnes. Le reste du groupe a dit être heureux.

Un rapport secondaire a été proposé par certains représentants du personnel, qui souhaitent l'intégrer au rapport initial. Dans ce second rapport une analyse spécifique et mesurée valide le premier rapport mais demande une vigilance accrue sur ce type de situation.

La présidente souhaite que lors des prochaines visites, le principe soit différent. Nous ne devons pas mettre les agents en position défensive ou en difficulté.

Le questionnaire doit être cadré et présenté en amont. Le nouveau décret le mentionne : Composition de la délégation de visite, objet et périmètre.

La partie éthique a été expertisée lors de la visite et la conclusion du rapport est cohérente avec les faits.

Un membre des représentants des personnels signale des irrégularités dans le processus.

La présidente rappelle que l'ensemble des membres du CSHSCT avaient été informés de l'inscription de ce compte rendu à l'ordre du jour de la séance du 21 Mars 2022 séance qui s'est régulièrement tenue.

En l'état nous avons 2 comptes rendus,

L'inspecteur Santé et Sécurité au travail rappelle que le compte rendu doit être partagé par toute la délégation de visite, l'administration et les représentants du personnel.

Bertrand Duvillié indique que le premier compte rendu est factuel et représente la situation à l'instant T. Il n'est pas en opposition avec celui des représentants SNTRS qui rappelle l'historique de la situation.

Nathalie Névo indique qu'il y a deux rapports car il y a deux vision différentes de la situation. L'historique a son sens, mais ne doit pas figurer dans le compte rendu de visite puisque tous les membres n'en n'ont pas connaissance.

Le turn over des personnels de l'unité n'est pas plus prégnant qu'ailleurs. Ressasser les problèmes passés ne peut que nuire à l'unité et à son fonctionnement présent.

Mr Alain Giron indique juste un rapport de précaution.

Deux visions différentes lors de la visite.

La présidente propose de faire figurer un descriptif de l'historique quant à l'organisation d'un audit au sein du service hospitalo-universitaire et à des mobilités antérieures de personnels universitaires en préambule au compte rendu afin d'inscrire cette visite dans son contexte.

Mme Izolina Lopes souligne que les personnels hospitalo-universitaires ne sont pas partis à cause d'agents Inserm.

S'il y a eu des efforts faits au sein de ce laboratoire n'est-il pas contre-productif de se focaliser sur des éléments passés ?

Mr Alain Giron rappelle que dans le cadre global des départs, des chercheurs avaient fait appel aux médecins du travail.

La présidente indique que la question revient systématiquement parce que le rapport d'audit ne nous a pas été communiqué, ce qui peut donner l'impression que des éléments nous échappent. C'est une des raisons pour laquelle ce dossier n'est pas finalisé et approuvé.

Pour rappel, tous les comptes rendus de visite ont été diffusés aux membres du CSHSCT.

Le compte rendu doit être la stricte photographie de la visite.

Des avancées ont été faites qu'il ne faut pas compromettre.

Mr Alain Giron rappelle que régulièrement des difficultés ont lieu.

La présidente affirme qu'elle n'en a pas été saisie. S'il y a un sujet, les agents doivent s'adresser au service RH et à la médecine du travail.

L'inspecteur du travail demande de se mettre d'accord sur le compte rendu et souhaite savoir si une Cellule de Veille Sociale est en place ?

Mme Muriel Fort indique que cette cellule existe et donne aux agents la possibilité de faire des signalements. Pour cette unité, il n'y a pas eu de signalement.

Il y a eu une problématique par le passé, mais rien n'indique qu'elle subsiste actuellement.

Il est à noter que plusieurs agents de l'unité nous ont fait part de leur incompréhension quant aux motifs et au déroulé de la visite, ce qui nous a conduites à leur proposer un suivi personnalisé.

Il est donc primordial, au regard des répercussions suites à cette visite, de bien préparer en amont les prochaines visites (questions, périmètre...informer les agents). En conclusion, la présidente propose de modifier le premier compte rendu rédigé par Mr Bertrand Duvillié et Mr Adrien Lalot par une phrase de contexte en introduction et d'une phrase de conclusion.

Proposition soumise au vote en séance CR1:

3 pour

1 contre

Proposition soumise au vote en séance CR2 de Mr Alain Giron et Mme Desmarquet :

3 abstentions

1 pour

L'inspecteur Santé et Sécurité au travail est d'accord avec la proposition.

Il rappelle : A l'avenir faire des préconisations et un suivi.

## 2) Questions diverses :

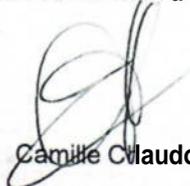
Une inspection Santé et Sécurité au Travail sera effectuée du 7 au 9 mars 2023 à la délégation régionale Paris IDF Centre Est. Mr Sébastien Caillot sera accompagné de Mme Laure Villarroya-Girard. A ce titre il a déjà échangé avec Mme Véronique Lagarde sur les modalités et sur la préparation du programme. Les représentants du personnel seront rencontrés en début d'inspection.

Mr Gilles Guyonnet aimerait connaître le planning des visites et des réunions de la nouvelle instance. Il propose de ne pas se focaliser sur les laboratoires que nous hébergeons et demande d'effectuer plus de visites en petit comités.

La présidente remercie tous les membres de leur participation.

La séance est levée à 15H28

La Présidente du CSHSCT



Camille Claudonneret

Le secrétaire



Gilles Guyonnet

La conseillère de prévention rappelle qu'elle est toujours joignable et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre les réunions pour poser questions cruciales mais au contraire de travailler ensemble en amont des réunions.